AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0787
FR0000061129-FS0313

14 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BOIRON

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mai 2014, la société Natixis Asset Management[1] (21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Boiron dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2014, le seuil de 5% du capital de la société BOIRON et détenir, pour le compte dudit fonds, 970 000 actions BOIRON représentant 1 926 920 droits de vote, soit 4,99% du capital et 6,10% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BOIRON sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis. La société Natixis Asset Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 19 441 713 actions représentant 31 583 134 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.